



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 20 mars 2025

Nombre de membres :

En exercice	12
Présents	8
Pouvoirs	1

Date de convocation : 07 mars 2025

Le vingt mars deux mil vingt-cinq, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Éric DEBEFFE ; Monique GAULTIER ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Françoise WEINEL ; Loïc GUILLOT ; Dominique MANCEAU ; Laurent MALEVAL.

Absents excusés : Florence DEBRUYNE ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Sébastien BOUZINARD ; Mathieu GAULTIER.

Pouvoirs : Florence DEBRUYNE Pouvoir à Monique GAULTIER.

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Mme Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20250320_D0002

Objet : Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2024 – Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L. 2222- 3 ;

Vu la délibération 20210520_D0006 du 20 mai 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Flée ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Flée ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Résultats reportés 2023	231 395.42 €
Dépenses de l'exercice	403 610.96 €
Recettes de l'exercice	568 002.17 €
Résultat de l'exercice	164 391.21 €
Résultat de clôture 2024	395 786.63€

Section d'investissement	
Résultat de clôture 2023	119 159.95 €
Dépenses de l'exercice	897 627.69 €
Recettes de l'exercice	497 900.46 €
Résultat de l'exercice	- 399 727.23 €
Résultat de clôture 2024	- 280 567.28€

Restes à réaliser	
En dépenses d'investissement	198 199.59 €
En recettes d'investissement	267 674.00 €
Solde	69 474.41€

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où sont votés les comptes de la commune, le maire doit se retirer le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, 1ère Adjointe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2024 :

- **Donne** acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Flée
- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	7
--------	---	------------	---	------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **21/03/2025**

Publication par voie électronique le **21/03 /2025**

Le Maire,



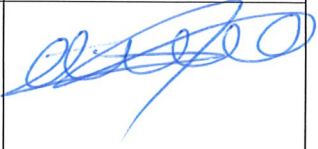
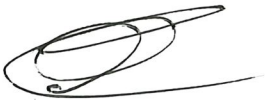
Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU

CFU 81100

Conseil Municipal 20 mars 2025 à 20h15

Sébastien BOUZINARD		Laurent MALEVAL	
Benoît COUTANT		Dominique MANCEAU	
Éric DEBEFFE		Laetitia MOREAU	
Florence DEBRUYNE		Alain RESPLANDY- BERNARD	
Mathieu GAULTIER		Françoise WEINEL	
Monique GAULTIER			
Loïc GUILLOT			
Aurélien HERISSON			